



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00037

Numéro SIREN : 807 567 698

Nom ou dénomination : CORELISE

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/005056

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/005056**
n° de gestion : **2015B00037**
n° SIREN : **807 567 698 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 08/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

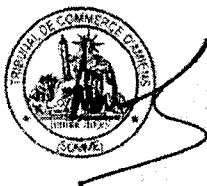
CORELISE - Société par actions simplifiée
28 avenue Des Australiens lieu-dit au Carrefour et Saint-Denis 80200 Peronne -FRANCE-

date de clôture : 31/01/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

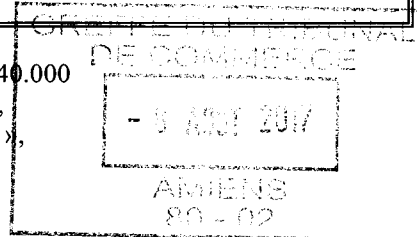
Dépôt des comptes annuels



332758

"CORELISE"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : 28 avenue des Australiens,
Lieudits « Au Carrefour » et « Saint Denis »,
80200 PERONNE
807 567 698 RCS AMIENS



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2017

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

DU VENDREDI 7 JUILLET 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter au report à nouveau, le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2017, s'élevant à €115 330,56 dont €84 801 de CICE.

En conséquence, le report à nouveau débiteur est ramené de (€892 678,26) à (€777 347,70).

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres sont toujours inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés, au cours des deux premiers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the "COPIE CERTIFIEE CONFORME" text.



Grégoire & Associés

21 / 23 RUE DU PETIT ALBI - BÂTIMENT CERES 303 - 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE
TÉL. : 01 34 22 00 84 - FAX : 01 34 22 00 87 - EMAIL : cergy@sagg.fr

S A S C O R E L I S E

**R A P P O R T
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
R E L A T I F S
A L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2017**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

PARIS SOCIAL : 23, RUE LA BOÉTIE - 75008 PARIS - TÉL. 01 43 12 86 00 - FAX : 01 43 12 86 01 - EMAIL : paris@sagg.fr - SITE INTERNET : [WWW.SAGG.FR](http://www.sagg.fr)

SARL AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS : PARIS B 312 261 985 - SIRET : 312 261 985 00039 - APE 6920 Z

C E R G Y - P O N T O I S E - N A N C Y - R E I M S - S T R A S B O U R G - V A N N E S

S A S C O R E L I S E

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40 000 €

SIEGE SOCIAL : AVENUE DES AUSTRALIENS

80200 PERONNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Janvier 2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts du 20 octobre 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Janvier 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **CORELISE S.A.S**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation des comptes de stocks qui représente 18 % de l'actif pour une valeur de 1 782 280 Euros,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité directeur et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

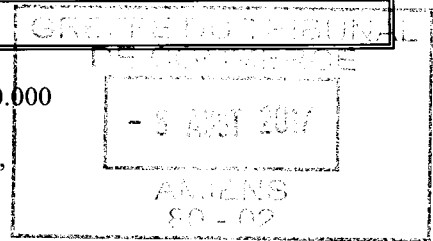
Fait à Cergy, le 16 juin 2017

Le commissaire aux comptes
GREGOIRE & Associés
Véronique PIZZAFERRI

"CORELISE"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : 28 avenue des Australiens,
Lieudits « Au Carrefour » et « Saint Denis »,
80200 PERONNE

807 567 698 RCS AMIENS



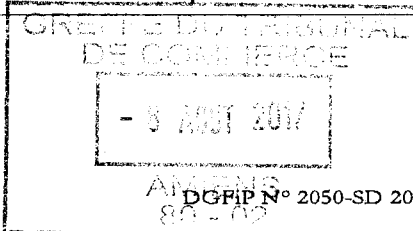
COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a large loop and a horizontal stroke.

Liasse fiscale



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : CORELISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : Avenue des Australiens 80200 PERONNE		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 80756769800020		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/01/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	8 788
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	87 260
	Fonds commercial (1)	AH	2 919 600
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	353 741
	Constructions	AP	3 799 633
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	925 729
	Autres immobilisations corporelles	AT	279 991
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	41 197
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	
TOTAL (II)		BJ	8 415 940
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 026
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	1 785 083
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	171 524
	Autres créances (3)	BZ	275 061
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	
Disponibilités	CF	190 716	
CHARGES	Charges constatées d'avance (3)*	CH	73 569
	TOTAL (III)	CJ	2 502 980
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM	
DIVERS	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 918 920
		1A	1 078 436
			9 840 484
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an :	CR
Immobiliations :		Stocks	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CORELISE		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000...)	DA	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(892 678)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	115 331		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	2 817		
	TOTAL (I)	DL	(734 531)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	23 342		
	TOTAL (III)	DR	23 342		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 608 820		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	994 041		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	324		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 309 338		
	Dettes fiscales et sociales	DY	553 942		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	481		
	Autres dettes	EA	79 399		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 329		
	TOTAL (IV)	EC	10 551 673		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 840 484		
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	BF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 209 003			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	477 891			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CORELISE		Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	21 479 641	FB	FC	21 479 641	
	Production vendue	biens * services *	FD	9 122	FE	FF	9 122
			FG	415 877	FH	FI	415 877
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 904 639	FK	FL	21 904 639	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 367	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	45 792	
	Autres produits (1) (11)				FQ	144 903	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	22 096 701
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	17 871 862
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(211 990)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	42 243
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	1 621
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 326 072
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	264 536
	Salaires et traitements *					FY	1 623 120
	Charges sociales (10)					FZ	506 409
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA	521 866	
			dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	12 750		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)					GE	28 531
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	21 987 020
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	109 681	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	608
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	608	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	83 515
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	83 515	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(82 907)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	26 773	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CORELISE</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 512	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 512	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 593	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	24 727	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	27 320	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(21 809)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(110 366)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	22 102 821	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	21 987 490	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	115 331	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	HY		
		IG		
	(3) Dont	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	29 426	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 161	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Amort dérogatoire	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités et amendes	1 385			
Créances irrécouvrables	2 425			
TPHBJOAT 2015	40			
	88			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

DGFIP 2053 2017
EXTENSION I[illegible]

Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2017 dont le total est de 9 840 484,39 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 115 330,56 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2016 au 31/01/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 13 mois recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/01/2016.

Règles et méthodes comptables

Etablissement des états financiers en conformité avec:

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptable n°2014-03 du 5 juin 2014,
- les articles L123-12 à L123-25 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

4

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise CORELISE										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	8 788	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2 994 391	KE		KF	12 469	
CORPORELLES	Terrains						KG	353 741	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	3 590 559	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	200 561	KQ		KR	8 513	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	918 198	KT		KU	7 532	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	202 324	KW		KX	21 800		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	53 270	LC		LD	2 598		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	5 318 652	LO		LP	40 443	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	9 403	8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	41 197		
Prêts et autres immobilisations financières						IT	264	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	9 667	LR		LS	41 197		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	8 331 498	OH		OI	94 109		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO	8 788	D0	8 788	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	3 006 860	LW	3 006 860	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	353 741	LY	353 741	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA	3 590 559	MB	3 590 559	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs et am. des constructions					IS		MG	209 074	MH	209 074	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	925 729	MK	925 729	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers					IU		MM	224 124	MN	224 124	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	55 868	MT	55 868	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	5 359 095	NH	5 359 095	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7	
Autres participations						I0	9 403	OX		OY			
Autres titres immobilisés						II		2B	41 197	2C	41 197		
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	264	2F			
TOTAL IV						I3	9 403	NJ	264	NK	41 197		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	9 403	OK	264	OL	8 415 940	OM	8 415 940

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 1 0 1 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CORELISENéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etal préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CORELISE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	3 025	EL	2 930	EM		EN	5 954	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	41 932	PF	24 189	PG		PH	66 120	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	284 366	PN	282 169	PO		PQ	566 535		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencement et aménagements des constructions	PV	8 938	PW	9 148	PX		PY	18 086		
		PZ	162 324	QA	159 439	QB		QC	321 763		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	25 557	QE	25 758	QF		QG	51 315		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 678	QM	18 234	QN		QO	35 912		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	498 864	QV	494 747	QW		QX	993 611	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	543 820	ØP	521 866	ØQ		ØR	1 065 686	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. techniques, mat. et outillage	S5	1 385	S6	S7	S8	S9	T1	T2	1 385		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agenc. am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
TOTAL III	W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	X2	1 385	X3	X4	X5	X6	X7	X8	1 385		
Total général (I + II + III + IV)	Y1		Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NP	1 385	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	1 385		
Total général non ventilé (NW - NY)	NW	1 385	NS	NT	NU	NY	NZ		1 385		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	1 431	TM	1 385	TN	TO	2 817	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	1 431	TS	1 385	TT		TU	2 817
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	23 342	5D		5E	23 342
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q		5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV	23 342	TW		TX	23 342	
Provisions pour dépréciation	SUR immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		6J		6K		6L		6M	
		6N		6P		6Q		6R	
		6O		6P		6Q		6R	
	Sur stocks et en cours	6N	16 366	6P	9 829	6R	16 366	6S	9 829
	Sur comptes clients	6T		6U	2 921	6V		6W	2 921
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	16 366	TY	12 750	TZ	16 366	UA	12 750
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	17 797	UB	37 477	UC	16 366	UD	38 908
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	12 750	UF	16 366				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ	24 727	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFIP N° 2056 2017

Extension 1

LIAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : CORELISE		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 266		4 266		
	Autres créances clients	UX	167 259		167 259		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	141		141		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	132 748		132 748	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	36 511		36 511	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	7 588		7 588	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	98 073		98 073		
	Charges constatées d'avance	VS	73 569		73 569		
	TOTAUX		VT	520 155	VU	520 155	VV
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
DE L'ACTIF CIRCULANT	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	477 891	477 891		
		à plus d'1 an à l'origine	VH	7 130 929	788 583	3 159 933	3 182 414
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	9 414	9 414			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 309 338	1 309 338			
	Personnel et comptes rattachés	8C	152 995	152 995			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	149 632	149 632			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	36 656	36 656		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	214 659	214 659		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	481	481			
	Groupe et associés (2)	VI	984 626	984 626			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	79 399	79 399				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZL						
Produits constatés d'avance	8L	5 329	5 329				
TOTAUX		VY	10 551 349	VZ	4 209 003	3 159 933	3 182 414
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	983 432	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	787 837	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables janvier 2017 - État préparatoire.